Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_094-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/094 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet *n° 103*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires
Décision modificative n°1 du budget annexe « Hermine »

M. Jean-René BÉASSE rappelle à l'assemblée que par la délibération n° 2026/040 du 12 mars 2026, le Conseil municipal avait approuvé le budget primitif 2026 annexe « Hermine ».

Par courrier en date du 14 avril 2026, la Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté, dans le cadre de sa mission de contrôle budgétaire et de légalité indique qu'une erreur matérielle est constatée sur la délibération n°2026/040 en date du 12 mars 2026. Le BP 2026 « Hermine » reporte en effet un montant excédent de la section d'investissement de 177 818 € alors qu'il devrait être conforme au résultat du CFU de 177 818,24 €.

Il est par conséquent nécessaire de prendre une décision modificative pour corriger cette erreur de 0,24 centimes.

Il est précisé que cette décision modificative n'impacte pas l'équilibre général de la section d'investissement.

Il est ainsi proposé d'approuver la nouvelle décision modificative n°1 du budget annexe « Hermine » qui s'équilibre de la manière suivante :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chap	Art		BP	DM	BP + DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	177 818,00 €	0,24	177 818,24 €
040		Opération d'ordre de transfert	30 000,00 €	-0,24	29 999,76 €
		TOTAL DEPENSES	**207 818,00 €**	**0**	**207 818,00 €**

FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chap	Art		BP	DM	BP + DM
042		Opération d'ordre de transfert	30 000,00 €	-0,24	29 999,76 €
70		Produits des services, du domaine		0,24	0,24 €
		TOTAL RECETTES	**30 000,00 €**	0	**30 000,00 €**

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_094-DE

- Vu la délibération n°2026/040 du 12 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal adoptait le Budget annexe « Hermine » 2026 ;
- Considérant la nécessité de procéder à des opérations budgétaires afin d'équilibrer les sections d'investissement et de fonctionnement et de reporter les soldes d'exécution,
- Considérant que cette décision modificative n°1 n'impacte pas les équilibres budgétaires.

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de décision modificative n°1 du Budget annexe « Hermine » telle que présentée ci-avant.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS